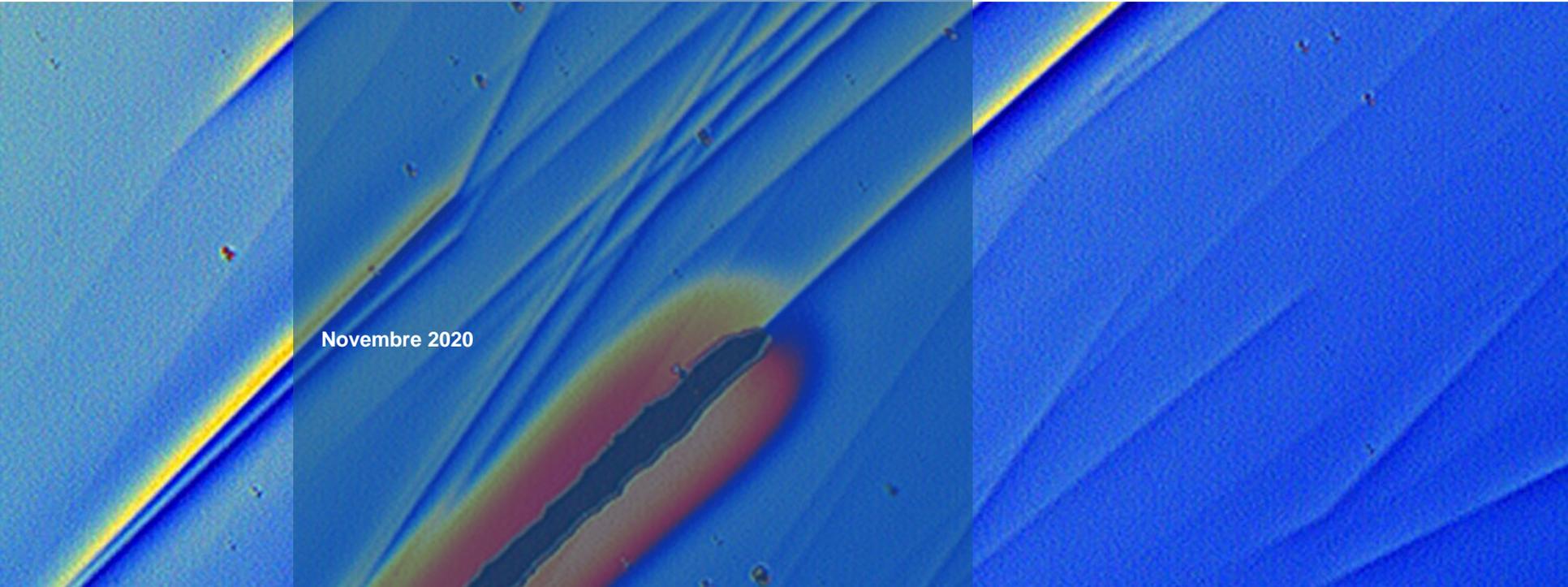




LE CORRESPONDANT HANDICAP

Un interlocuteur de proximité

Novembre 2020





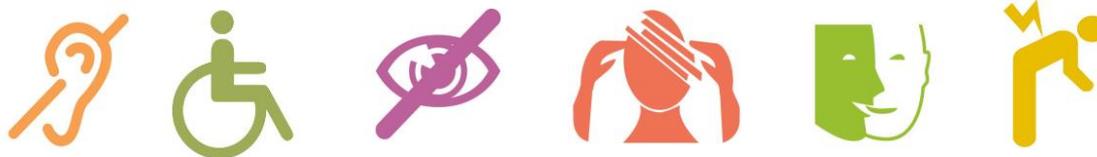
LE HANDICAP

Définition, typologie

DÉFINITION DU HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme suit :

« constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » (Art 1 – Art. L. 146-1 A)



LA TYPOLOGIE DU HANDICAP

- ❖ Environ 12 millions de personnes en situation de handicap en France (enquête HID/INSEE - 1999/2001) soit 15 % de la population française
- ❖ 80% des handicaps sont invisibles
- ❖ 85 % des handicaps sont acquis après l'âge de 15 ans

La nature du handicap relève du secret médical et de la vie privée de la personne. Elle est protégée par la loi.

L'employeur n'a pas à en avoir connaissance. (article 9 du code civil)

Il appartient à chacun d'en parler ou pas.

Handicaps « visibles »:

- Les déficiences motrices :

13% de la population handicapée

- Les déficiences sensorielles totales ou partielles :

auditives, visuelles, troubles de la parole, handicaps de communication

11% de la population handicapée

LA TYPOLOGIE

Handicaps « invisibles »

- Altération des facultés intellectuelles tel que la trisomie 21....
- Les troubles de santé invalidants :
 - ✓ Maladies d'origine professionnelle : amiante, allergies, etc...
 - ✓ le plus souvent maladies non professionnelles : virales (hépatites, sida, etc.), neurodégénératives (Alzheimer, etc.), cardio-vasculaires, respiratoires, asthmes, auto-immunes (polyarthrite rhumatoïde, sclérose en plaques, diabète insulino-dépendant, etc...)
 - ✓ Les « DYS » : dyslexie et dysorthographe (troubles spécifiques de l'acquisition du langage écrit), dyscalculie (troubles spécifiques des activités numériques), dyspraxie (troubles spécifiques du développement moteur et/ou des fonctions visio-spatiales), dysphasie (troubles spécifiques du développement du langage oral)
 - ✓ Handicap lié à un traumatisme crânien
 - ✓ Handicap psychique : dépression, phobies, angoisses, TOC, trouble bipolaire, schizophrénie....
Les capacités relationnelles, d'autonomie et d'adaptation sont perturbées. Le handicap psychique n'est pas définitif.



EMERGENCE DU CORRESPONDANT HANDICAP

Une expérimentation régionale

LE DIAGNOSTIC EN OCCITANIE

1. L'accompagnement professionnel des personnes handicapées peut être amélioré : l'information doit être relayée, les procédures rendues visibles...
2. La stigmatisation a deux visages : la malveillance et la bienveillance qui s'apparente à de la compassion exagérée.
3. La légitimité à signaler une situation de détresse n'est pas évidente.



UN INTERLOCUTEUR DE PROXIMITE

**LE CORRESPONDANT
HANDICAP CNRS**
au cœur des laboratoires

RÔLE ET MISSIONS DU CORRESPONDANT HANDICAP au sein des unités

- MISSIONS :

Interlocuteur de proximité, privilégié et légitime en matière de handicap au sein de l'unité, respectant le devoir de discrétion vis-à-vis des informations dont il a connaissance.

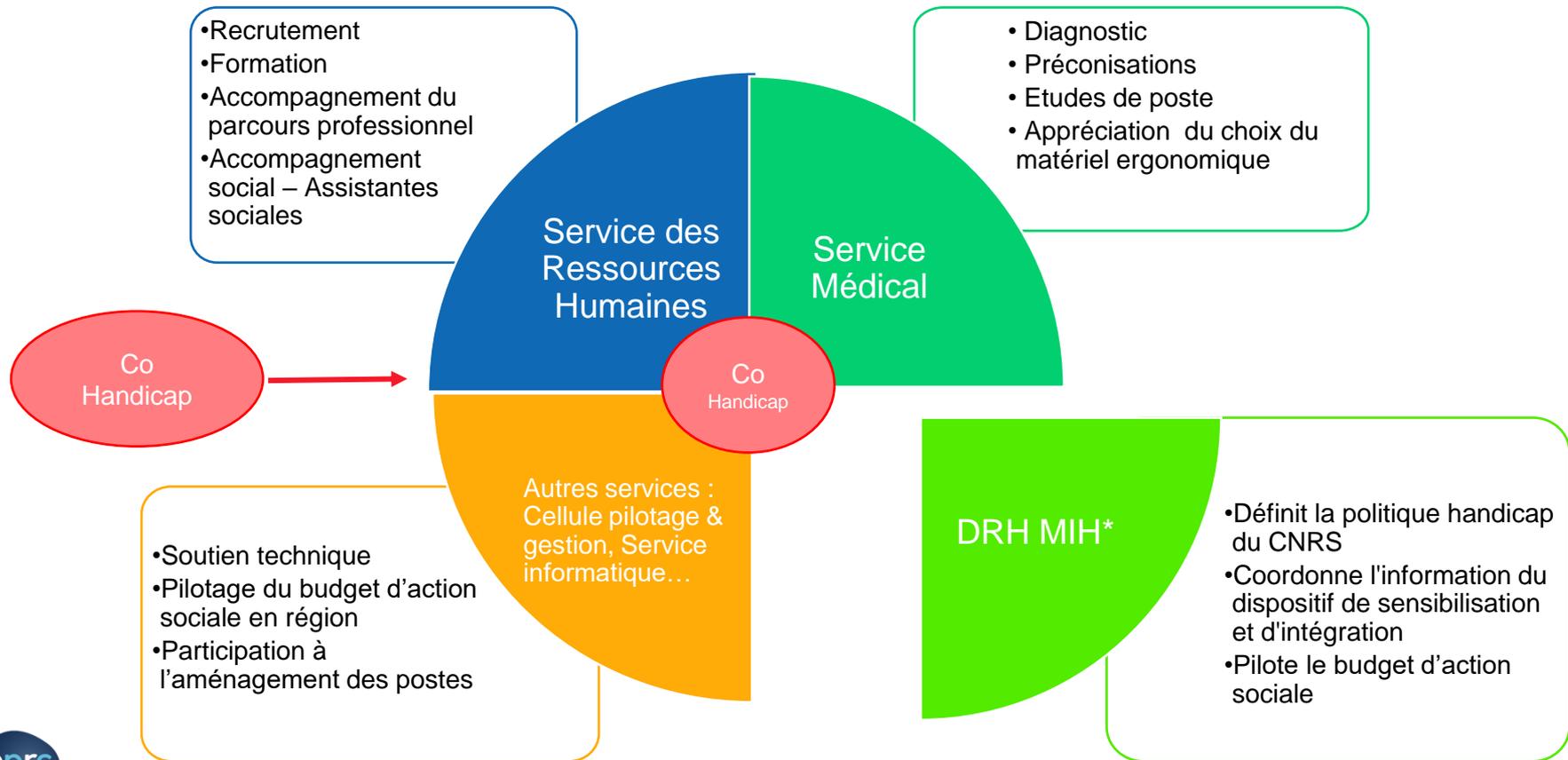
- RÔLE :

- **Diffuser l'information auprès des personnels**
- **Sensibiliser le personnel** quant à ses droits, et l'orienter : reconnaissance de leur statut, aménagement du poste de travail, aides diverses, actions de prévention...
- **Assurer la coordination et/ou le relai avec les acteurs locaux tel que les assistantes sociales, les médecins de prévention, le interlocuteurs RH...**
- **Accueillir des personnes en situation de handicap nouvellement recrutées**
- Être à l'écoute des besoins afin d'orienter, à partir d'un échange avec la personne concernée

MOYENS D'ACTION

Interlocuteurs et dispositifs

LES ACTEURS DU HANDICAP AU CNRS



* MIH : Mission Insertion Handicap

LES AIDES : DE LA VIE PROFESSIONNELLE à LA VIE PRIVEE

Aménagements
de poste

Aides
Humaines

Fauteuil roulant

Appareils
auditifs

Aménagement
du domicile

Interprète en
LSF*

LAPROCEDURE DE COMPENSATION DU HANDICAP



Le médecin
prévention établit
une préconisation
médicale qui
déclenche le dossier
auprès du SRH

Agent

Le gestionnaire
en délégation
traite le volet
budgétaire en
lien avec le
*SDS qui notifie
les crédits
handicap

L'assistant.e de
service social
instruit et suit la
demande
jusqu'au
traitement final



Merci de votre attention

Mme Audrey Parron

Votre correspondant handicap

audrey.parron@univ-tlse2.fr

www.cnrs.fr

